



Assemblée générale

Soixante-dixième session

38^e séance plénière

Mercredi 23 octobre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution (A/70/L.4)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné le point 122 de l'ordre du jour à ses 29^e et 30^e séances plénières, le 12 octobre. Je tiens à remercier toutes les délégations de leurs propositions et coopération, qui ont débouché sur la présentation du projet de résolution au titre de cette question. Je remercie en particulier la délégation espagnole d'avoir initié les consultations. Il est approprié qu'à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, l'Assemblée générale examine une déclaration dans laquelle nous réaffirmons

solennellement notre foi dans l'Organisation des Nations Unies et notre attachement indéfectible aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations, ainsi qu'à la Charte dans son intégralité, et à la veille de l'anniversaire de son entrée en vigueur.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.4, intitulé « Déclaration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter?

Le projet de résolution A/70/L.4 est adopté (résolution 70/3).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 122 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 10.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-33160(F)



Document adapté

Merci de recycler

